

**PROCÈS - VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025**

Le huit septembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du premier septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Huit conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Karine RICHARD, Patricia CHAMBRIER,

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Florian BARBÉ, Serge QUESNE, Jérôme CHERON.

Excusés : Thomas DREUX, Pascale CHAUSSON, Emmanuel GUITTON, Sonia CLEMENT-GRINIER (pouvoir à Serge QUESNE), Jean-Claude POTTIER (pouvoir à Pierrette BUNEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Serge QUESNE est désigné secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 30 juin 2025 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il propose aux conseillers municipaux de retirer deux sujets à l'ordre du jour : l'un concernant le devis de traçage de voirie l'autre concernant l'assainissement fuite après compteur chez un particulier. En contrepartie, il propose de rajouter deux sujets : devis bathymétrie pour les lagunes et renouvellement de la convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente pour le Relais Petite Enfance. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1^{er} OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu le renouvellement de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole afin d'avoir une souplesse de gestion financière dans l'attente de recevoir les subventions. Monsieur le Maire donne lecture de ce renouvellement :

	Crédit Agricole
Montant	100 000 €
Durée	12 mois
Taux	Euribor 3 mois moyenné + 0,40% Index juillet 2025 = 1,984 % flooré à 0*, soit un taux min. de 0,40 %
Frais de dossier	néant
Déblocage	Par le principe de crédit d'office
Minimum tirage	7 600 €
Commission engagement	0,20 % l'an, prélèvement à la mise en place

Il convient de se positionner sur ce renouvellement de ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole présentée ci-dessus et l'autorise à signer tous les documents inhérents à ce renouvellement de ligne de trésorerie.

2^{ème} OBJET : REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la redevance assainissement permet de financer les travaux d'entretien et d'amélioration du réseau du tout-à-l'égout de la commune. Seuls les habitants reliés au tout-à-l'égout sont assujettis à cette redevance. Depuis le 1er octobre 2023, elle est à 1,35 € par m³ d'eau consommée (tarif applicable N+1 soit pour rappel en 2012 : 0,84€, 2016 : 0,90€, 2019 : 1€, 2020 1,10€, 2021 : 1,20 €, 2022 : 1,20 €, 2024 : 1,50 €). Dans le but d'anticiper les importants travaux à réaliser sur notre lagune dans les années à venir, il est proposé de revaloriser cette redevance. Celle-ci a été revalorisé lors du conseil municipal du 23 septembre 2024 à 1,70 € par m³ à compter du 1^{er} octobre 2025, par mesure de simplification au niveau de la facturation par le SAEP de Dollon, il nous a été demandé d'effectuer la revalorisation au 1^{er} janvier de chaque année. En conséquence, il est demandé aux conseillers d'appliquer cette tarification d'1,70 € le m³ tarif jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de revaloriser la redevance assainissement à 1,70 € le m³ jusqu'au 31 décembre 2026.

3^{ème} OBJET : DEVIS DE BATHYMETRIE POUR LES LAGUNES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de réaliser une bathymétrie des trois bassins composant le dispositif épuratoire afin de déterminer le taux d'envasement et le volume de boues dans chacun d'entre eux et de statuer sur la nécessité d'un curage à court terme de ces boues. Cette étude comprend : la mesure de la profondeur du bassin en différents points (quadrillage de la lagune à intervalle régulier) à partir d'une barque et à l'aide d'une tige graduée, la mesure de la hauteur de boues en différents points, à partir d'une barque et à l'aide d'un détecteur de voile de boues, la constitution d'un échantillon moyen de boues par bassin, l'exploitation des résultats, l'établissement de cartes présentant les taux d'envasement et la détermination du volume des boues dans chaque bassin. Pour ce faire, deux études ont été contactées, l'entreprise Label Environnement a répondu favorablement à notre demande. Le coût de la prestation est de 1 980 euros TTC, elle comprend la préparation du matériel (amené et repli), la bathymétrie des 3 bassins avec conservation des échantillons de boues, l'établissement des cartes d'envasement et détermination des volumes de boues compilés dans une note de synthèse. En conséquence, il convient de se positionner sur le devis présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de Label Environnement exposé ci-dessus.

4^{ème} OBJET : REVISION DU LOYER JO & JO

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de procéder à la révision du loyer Jo & Jo du commerce 3 place de l'église au 1^{er} octobre 2025. Pour information, l'indice de référence des loyers de l'INSEE paru au Journal Officiel du 13 juillet 2025 pour le 2nd trimestre 2025 est 146,68 ce qui représente une hausse de 1,04 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2024.

Il est rappelé le montant du loyer ci-dessous :

Jo & Jo	2024	Proposition au 01/10/2025
Loyer (location gérance 200 et location habitation 480)	680 €	680 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de maintenir le loyer Jo & Jo exposé ci-dessus.

5^{ème} OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DU GARAGE DE LA BORDE CHAILLOUX

Monsieur le Maire informe les conseillers que la location du garage situé à la Borde Chailloux arrive à échéance au 1^{er} octobre 2025, celui-ci est loué à M Dominique Laude, il est proposé de renouveler la location pour une durée de 6 mois maximum soit du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 28 février 2026 pour un montant mensuel de 50 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte de mettre le garage de la Borde Chailloux en location pour une durée de 6 mois maximum soit du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 28 février 2026 pour un montant mensuel de 50 euros.

6^{ème} OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE HELENE BERTAUX AU RELAIS PETITE ENFANCE DU GESNOIS BILURIEN

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, depuis le 03 octobre 2024, la salle Hélène Bertaux est mise à disposition, à titre gracieux, auprès du Relais Petite Enfance du Gesnois Bilurien afin d'organiser des ateliers d'éveil destinés aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent (0-3ans) un mardi matin par mois. Celle-ci arrive à échéance le 03 octobre 2025, il est proposé de la renouveler.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à renouveler et à signer la convention avec le Relais Petite Enfance du Gesnois Bilurien.

5^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Rapports de mission concernant la recherche d'un médecin généraliste** : Monsieur le Maire donne lecture des rapports de mission de Mme Brunet de Appel medical search, il en résulte qu'à ce jour il n'y pas eu de retours positifs (235 candidats consultés et ayant donné une réponse négative), cependant, les recherches se poursuivent.

. **Point travaux** : le terrassement de l'allée piétonne longeant la route de Thorigné a débuté le 04 septembre 2025 par l'entreprise Pasquier et celui pour accueillir le sanitaire automatique a été réalisé la semaine dernière.

. Point subventions :

1321 ETAT	13 215.15	DETR 2021 EP centre bourg
	3 580.00	DETR 2022 EP rue lib et BCh
	17 429.00	DETR 2024 city
	6 820.00	DETR 2025 WC urbains
	8 037.76	Fonds vert solde sur 11 623 €
	22 398.00	ANS
	5 460.00	DRAC étude diagnostic église

76 939.91

1322 REGION	2 730.00	Etude diagnostic église
-------------	----------	-------------------------

 Notification montant de la sub
 Pas de notification

1323 DEPARTEMENT	20 000.00	Plan Inv Durable
	11 425.00	Voirie communale 2024
	3 413.00	Etude diagnostic église
	8158	Amengt chemin piet

 subventions reçues

42 996.00

. **Point rentrée scolaire** : un pot d'accueil a été offert par la municipalité lundi 1^{er} septembre 2025, il est toujours très apprécié par les parents, venus nombreux, et les écoliers.

. **Repas du CCAS** : aura lieu le dimanche 05 octobre 2025 à 12h à la salle Hélène Bertaux.

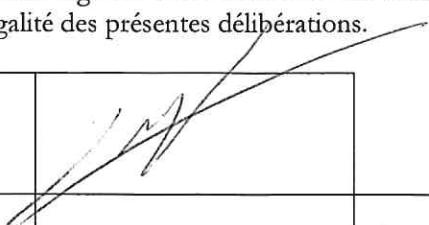
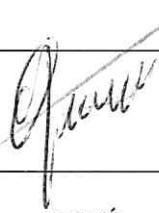
. **Remerciements** : de la part des associations suivantes les Pongistes chavaignais, Contre-vents chavaignais et Génération mouvements pour le versement de la subvention 2025 attribuée par la municipalité. Enfin, la famille Chantepie remercie la municipalité suite au décès de Bernard Chantepie.

Dates à retenir :

- Samedi 27 septembre 2025 à 20h : concert de la chorale chorale à l'église de St-Michel
- Dimanche 28 septembre 2025 : vide-grenier organisé par le comité des fêtes de St-Michel
- Samedi 04 octobre 2025 à 9h à la salle des associations : opération ramassage de déchets à St-Michel-de-Chavaignes organisée par l'association Contre-vents chavaignais
- Samedi 6 décembre 2025 : Cérémonie de la Ste Barbe avec les pompiers de Bouloire à St-Michel-de-Chavaignes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Florian BARBÉ	
Bruno COURANT		Thomas DREUX	excusé
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	excusée
Karine RICHARD		Jean-Claude POTTIER	excusé pouvoir à Pierrette Bunel
Serge QUESNE <i>Secrétaire de séance</i>		Sonia CLÉMENT-GRINIER	excusée pouvoir à Serge Quesne
Emmanuel GUITTON	excusé	Patricia CHAMBRIER	